



Le 21 juin 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Emplois non pourvus en Ile-de-France : la CCIP propose des solutions

100 000 emplois sont non pourvus en Ile-de-France, paradoxe de notre région où le taux de chômage atteint 9%¹. Face à ce constat, la CCIP a mené une enquête² auprès de chefs d'entreprise, jeunes scolarisés entre 15 et 24 ans et demandeurs d'emploi sur les difficultés de recrutement en Ile-de-France afin de comprendre et d'analyser les raisons de la distorsion entre l'offre et la demande et de proposer des solutions en faveur de l'emploi.

La CCIP a retenu pour cette étude six secteurs d'activité représentatifs des difficultés de recrutement : BTP, hôtellerie-restauration, informatique, gardiennage-sécurité, propreté, transport, ainsi que deux métiers transversaux : les métiers de commerciaux et de la maintenance.

Des difficultés de recrutement plus importantes pour les PME

Pour 72% des entreprises interrogées, les difficultés de recrutement existent depuis au moins deux ans et se sont même accentuées pour 24% d'entre elles. Les conséquences sur l'activité des entreprises se traduisent soit par des répercussions sur leur chiffre d'affaires et leurs conditions de travail pour 40% d'entre elles (52% des TPE subissent des répercussions sur leur chiffre d'affaires), soit par un abandon des démarches de recrutement pour 54% des entreprises interrogées. Ce sont principalement les entreprises de plus de 20 salariés qui rencontrent ces difficultés (43% pour les entreprises de + de 100 salariés, 47% des entreprises de 20 à 99 salariés).

Des secteurs particulièrement touchés

Parmi les secteurs ciblés, les secteurs du BTP, de la maintenance et de la propreté sont plus touchés par les difficultés de recrutement. Ces mêmes secteurs connaissent le plus de difficultés dans le recrutement d'ouvriers : 79% dans le BTP, 77% dans la propreté et 46% dans la maintenance. Le recrutement de cadres pose plus de problèmes pour l'informatique (80%) et les métiers commerciaux (31%). Enfin, le recrutement d'employés semble poser moins de problèmes, ces fonctions nécessitant moins de savoir-faire spécifiques.

Certains métiers sont plus concernés que d'autres : plombiers, peintres, cuisiniers, agents de propreté, de sécurité, chauffeurs de poids lourds, vendeurs, techniciens de maintenance...

Une méconnaissance des métiers

Quand on interroge les entreprises sur les raisons des difficultés rencontrées pour embaucher, 54% d'entre elles mettent en avant l'absence de candidats. Elles soulignent également l'inadéquation des profils avec le poste recherché et évoquent des problèmes de motivation des candidats (74%), d'expérience (67%) ou de personnalité (62%). Les entreprises expliquent cette « pénurie de candidat » par un manque d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes vers ces métiers qui recrutent, et par une formation qui n'est pas suffisamment en adéquation avec leurs attentes.

Cependant, des efforts restent également à faire pour la valorisation du métier par les entreprises : une entreprise interrogée sur quatre avoue ne pas savoir mettre en valeur les atouts de son métier.

¹ Source INSEE, 1^{er} trimestre 2006, en % de la population active.

² Enquête menée par l'Observatoire de la Formation, de l'Emploi et des Métiers (OFEM) de la CCIP, de septembre 2005 à février 2006, réalisée en deux temps : une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 1900 personnes (1000 chefs d'entreprise, 600 jeunes scolarisés et 300 demandeurs d'emploi) et une étude qualitative avec 12 réunions de groupe (professionnels, jeunes et demandeurs d'emploi).

Pour les jeunes et les demandeurs d'emplois, les raisons de cette inadéquation sont liées à :

- la méconnaissance des métiers (40% des demandeurs d'emplois et 38% des jeunes se sentent mal voire très mal informés),
- un décalage entre la réalité des métiers et l'idée qu'ils en ont,
- un rejet des métiers manuels (50% des demandeurs d'emplois et 45% des jeunes), au profit des métiers de contact avec le client (84% des demandeurs d'emplois et 82% des jeunes),
- une idée précise du métier qu'ils désirent exercer (85% des demandeurs d'emplois et 59% des jeunes).

Parallèlement, les jeunes privilégient des études plus longues à 72% au détriment de formations professionnelles, et considèrent les emplois peu qualifiés comme des « jobs » sans perspectives d'évolution. 42% des demandeurs d'emploi ont déjà refusé un ou plusieurs postes.

Les entreprises face à cette pénurie

Les entreprises optent pour plusieurs solutions lorsqu'elles rencontrent des difficultés de recrutement : répartition de la charge de travail sur plusieurs salariés (68%), recours à la sous-traitance (50%), formations spécifiques (49%), augmentation des heures supplémentaires (42%). Outre la féminisation de certains métiers et le recours à l'immigration, les entreprises mettent en avant un certain nombre de solutions qui pourraient les aider à embaucher : stages en entreprises (66%), actions d'information et de communication (63%), salons ou forums emplois (53%)...

Les 7 propositions de la CCIP :

1. **Des rencontres « entreprises – jeunes et demandeurs d'emploi ».** En présence des salariés pour répondre à la demande de transparence des jeunes et des demandeurs d'emploi sur les conditions de travail ou la rémunération, ces rencontres seraient organisées à un niveau local, en privilégiant les TPE et les PME (rarement représentées dans les salons ou forum emplois).
2. **Des Journées Portes Ouvertes thématiques sectorielles.** Pour faire découvrir les sites d'entreprises mais aussi les centres de formation, ces « journées métiers » seraient organisées localement, en partenariat avec les fédérations professionnelles, municipalités, ou Chambres de Métiers...
3. **Une sensibilisation des entreprises à la diversité multiculturelle.** Elle permettrait d'élargir le vivier de candidatures, notamment celles issues des publics qui ne postulent pas habituellement aux offres.
4. **Des informations sur Internet,** notamment sur les sites Internet de la CCIP avec des pages « métiers qui recrutent », des tchats métiers...
5. **Des contrats de « pré-professionnalisation »,** destinés aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et aux demandeurs d'emploi, qui permettraient d'accéder à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage et acquérir une expérience de l'entreprise.
6. **Un accompagnement local des entreprises :** dans le prolongement de l'opération « Vos embauches, la CCIP s'y emploie », mise en place d'une **prestation “ secteurs en difficulté de recrutement ”** dans les quatre délégations.
7. **Une meilleure compréhension et un suivi** des difficultés de recrutement avec une **étude annuelle approfondie** sur un métier en tension, et des **opérations de benchmarking** permettant d'identifier des leviers proposés dans les autres pays européens ou de mettre en valeur les actions d'une fédération professionnelle particulièrement dynamique.

Information presse :

Isabelle de Battisti – 01 55 65 70 65 – idebattisti@ccip.fr

Virginie Naud – 01 55 65 70 27 – vnaud@ccip.fr

Avec le soutien :

